



## Appel à Projets

# Soutien à l'innovation des industries technologiques de l'Ain

**Date limite d'envoi des candidatures : 15 Juin 2012**

### Contexte .....

D'avril à juillet 2011, l'UIMM de l'Ain a conduit une étude auprès des entreprises de la branche pour identifier leurs principaux enjeux et défis et mettre en place les soutiens nécessaires à leur développement économique.

Cette enquête, conduite par un cabinet expert, Ambroise Bouteille et associés, a été basée sur des entretiens, des ateliers thématiques et un questionnaire pour lequel un taux de réponse de 25% a été obtenu.

Les entretiens ont été réalisés dans le département, auprès d'un panel représentatif des entreprises de la branche.

Les résultats de cette étude ont mis en évidence la demande forte des entreprises de les soutenir sur le terrain de l'innovation, conçue comme un des enjeux de leur compétitivité.

Souhaitant répondre à cette demande des entreprises, l'UIMM de l'Ain s'est engagée lors de la restitution faite auprès des acteurs économiques, entreprises, élus, institutionnels à mobiliser partenaires et co-financeurs en vue de la mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement de nos industries dans l'innovation.

### Objectifs poursuivis.....

La diffusion de l'innovation par des informations pratiques pour faire émerger une réflexion et des projets d'innovation de leurs produits, outils ou méthodes.

L'accompagnement des entreprises dans les études de faisabilité de leurs projets d'études et de recherches en termes technique, organisationnel et de marché. L'accompagnement se fait grâce à l'appui d'écoles partenaires et éventuellement l'octroi de « chèques projet innovation » destinés à financer des prestations de laboratoires de recherche, centres techniques, écoles ou cabinets spécialisés.

### **Bénéficiaires cibles** .....

- Les entreprises relevant de la branche de la métallurgie de l'Ain
- Prioritairement les PMI, entreprises de moins de 250 salariés, ou ayant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 millions d'euros,
- Compte tenu du tissu industriel des entreprises de la branche, les entreprises de plus grande dimension pourront bénéficier d'un accompagnement dans la mesure où elles sont motrices dans un projet collaboratif associant une ou plusieurs PMI (entreprises sous-traitantes de la branche dans le département)

### **Projets éligibles** .....

- Innovation technologique,
- Innovation de produits et d'usage, de process, d'outils ou de méthodes

### **Critères d'évaluation et de sélection des projets** .....

Les projets devront respecter les critères suivants :

Critère de conformité :

- Les aides étant destinées à développer l'innovation dans les PMI
- Les industries relevant de la branche de la métallurgie dans l'Ain
- Pour favoriser l'implication et l'opérationnalité du projet, celle-ci devra contribuer à son financement à une hauteur minimale de 20%.
- Les projets qui seront sélectionnés devront être réalisés en 2012 et/ou 2013

Critères d'appréciation :

- Intérêt de l'innovation (confirmation ou augmentation de parts de marché, réponse concurrentielle, diversification, rupture, ...)
- Renforcement de la capacité de développement par un partenariat avec une école d'ingénieur, avec une école de l'enseignement supérieur
- Adéquation et justesse du budget
- Projets générant de la propriété industrielle
- Benchmark vers les autres membres du réseau

### **Montant de l'aide de l'UIMM 01** .....

Le montant de l'aide pourra, en fonction du projet, aller jusqu'à :

- Pour les entreprises adhérentes : 80% du montant des dépenses H.T. dans la limite de 10 000 euros H.T.
- Pour les entreprises non adhérentes : 48% du montant des dépenses H.T. dans la limite de 6 000 euros H.T.

L'aide porte sur les prestations externes de laboratoires de recherche, centres techniques, écoles ou cabinets spécialisés.

A noter que cette aide sera versée, dans la limite des sommes allouées, après accord express de l'UIMM de l'Ain et sur présentation de(s) facture(s) acquittée(s)

### **Elaboration et finalisation des projets** .....

**Le comité technique**, éventuellement assisté d'experts :

- Etudie l'ensemble des projets
- Désigne un interlocuteur attitré au projet
- Met en relation l'entreprise avec la structure la plus adaptée à son projet (école(s), laboratoire(s) de recherche, centre(s) technique(s),...)
- Etudie les avis émis par les structures
- Elabore les critères d'analyse des projets en termes de viabilité/faisabilité, durée, intérêt, coût (devis),
- Elabore et utilise une grille de présentation des projets avec un calendrier estimatif de sa mise en œuvre et le montage financier
- Effectue une présélection des dossiers

**La structure** retenue :

- Etudie le projet avec l'entreprise et émet un avis sur la suite à y donner (abandon du projet, réorientation sur une autre structure, traitement du projet,...)
- S'il s'agit d'une école (AFPMA, IUT / Bourg, ECAM Lyon, INP Grenoble) retient ou non le projet comme sujet d'étude pour ses étudiants
- Définit la nature, le niveau et le coût (devis) de la prestation nécessaire en matière d'étude de faisabilité technique, industrielle et/ou commerciale

### **Instruction des candidatures** .....

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Le document de candidature ci-joint dûment complété, daté et signé par le représentant légal de l'entreprise
- Le devis des structures proposées pour les études de faisabilité (technique, marché, organisationnelle)
- Une attestation de non commencement du projet (lettre simple)
- La liste des aides envisagées (le cas échéant)
- Une attestation de versement des cotisations, versement à jour (lettre simple)

### **Sélection des candidatures** .....

**Un comité de pilotage** composé des représentants des financeurs UIMM de l'Ain, CCI de l'Ain, VIAMECA, OSEO

- Etudie la présélection et les avis du Comité technique
- Décide de la prise en charge ou non des projets
- Fixe la nature et le montant de la ou des prestations qui seront financées
- Mandate le CT pour régler avec l'entreprise les formalités à remplir pour passer commande et s'assurer de la bonne réalisation dans le temps imparti de la prestation,

### **Dépôt des candidatures** .....

Ce document dûment complété est à envoyer par mail (exclusivement) **au plus tard le 15 juin 2012** à :

Chambre syndicale des industries métallurgiques-UIMM de l'Ain  
Marie-Hélène Lebranchu secrétaire générale

- Par mail : [contact@uimm01.fr](mailto:contact@uimm01.fr)

Un accusé de réception sera émis à réception du dossier, accusé de réception qui fera foi pour la prise en compte des dépenses, sans qu'il y ait d'engagement quant à l'octroi de financement.

**Pour toute information complémentaire, contactez:**

- **UIMM** : Marie-Hélène LEBRANCHU, secrétaire générale, [mlebranchu-csm01@orange.fr](mailto:mlebranchu-csm01@orange.fr)
- **ViaMéca** : Albert-Yves AUBRY, fédérateur Rhône-Alpes, [ay.aubry@viameca.fr](mailto:ay.aubry@viameca.fr)
- **OSEO** : Tiphaine CLERE, chargée d'affaires, [tiphaine.clere@oseo.fr](mailto:tiphaine.clere@oseo.fr)
- **CCI** : Alexandre DUFOUR , responsable innovation, [espace.innovation@ain.cci.fr](mailto:espace.innovation@ain.cci.fr)
- 

**Date limite d'envoi des candidatures : 15 juin 2012**